



Les images de la semaine

Plusieurs municipalités avaient donné rendez-vous aux habitants, lundi 18 juillet à 12 heures, pour la minute de silence nationale en hommage aux victimes de l'effroyable massacre sur la promenade des Anglais à Nice le 14 juillet.

À Soulac-sur-mer.

PHOTO JDM-CB

À Castelnau-de-Médoc.

PHOTO JDM-MHB

À Lesparre-Médoc.

PHOTO JDM-SH

À Saint-Laurent-Médoc.

PHOTO JDM

À Soulac-sur-mer, l'équipe municipale et le personnel entouraient le sénateur-maire Xavier Pintat, ce dernier enjoignant les participants à se serrer les uns contre les autres pour symboliser ce rapprochement indispensable au peuple de France face à la barbarie. Chacun se tut, se remémorant les images d'horreur d'un jour de fête.

Mais les minutes de silence suffiront-elles à endiguer la sourde colère qui grandit dans les cœurs ?

À Lesparre-Médoc, le maire Bernard Guiraud a indiqué qu'il n'y aurait pas de prise de parole, « La Marseillaise » retentissant après la minute de silence. À

Castelnau-de-Médoc, étaient réunis habitants, élus, conseil municipal des jeunes, personnel municipal,

pompiers, gendarmes et anciens combattants. « La violence et la haine ont encore frappé à l'issue d'une journée qui était placée sous le signe de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité. Ces valeurs doivent être résolument défendues. Nous devons, comme aujourd'hui, être tous réunis et rassemblés pour les défendre », a déclaré le maire Éric Arrigoni. Après la minute de silence, la foule s'est rendue à l'église où le père Zambo a délivré un message d'apaisement et d'amour au nom de tous les hommes et pas seulement des croyants. « Le problème, ce n'est pas Dieu car il aime tous les hommes. Le problème c'est ce que font les hommes de la religion. » À Saint-Laurent-Médoc, le maire Jean-Marie Féron a déploré les polémiques en cette heure si grave et appelé à l'unité du pays, saluant aussi le travail des services de secours. ■



LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉSIGNÉ UNE NOUVELLE QUATRIÈME ADJOINTE AU MAIRE EN LA PERSONNE MARIE-CLAUDE FERJOUX, SUITE À LA DÉMISSION DE PATRICE SANTERO.

Dernier conseil avant des vacances saluaires

Marie-Hélène BOISSEAU
Mardi 12 juillet, dernier conseil d'été avec au programme un ordre du jour allégé (7 délibérations) et une assemblée de 19 élus sur 27 (6 procurations). Après l'approbation du procès verbal de la séance précédente avec 4 voix contre (Christian Espagnet, Jean-Marie Lalanne, Jean-Pierre Roy et Jean-Claude Durracq), É. Arrigoni a officialisé la démission de Patrice Santero, acceptée par le Préfet à la date du 1er juillet, et présenté Myriam Brunet, la nouvelle conseillère municipale.
Le maire a également précisé que la mairie cherchait acquéreur en vue de la cession des anciens bâtiments de la poste. Le conseil a ensuite procédé au vote pour l'élection au poste vacant de 4e adjoint et avec une seule candidature, c'est sans grande surprise que Marie-Claude Ferjoux a été élue. Puis la nouvelle liste des commissions a été présentée avec ses responsables. À noter notamment l'arrivée de Dominique Barrau auprès de Nathalie Lacour-Broussard pour la

commission social, famille, emploi, habitat. Lors d'une brève prise de bec avec le maire, Christian Es-pagnet a regretté que les commissions se réunissent trop souvent en journée, ainsi que de ne pas en recevoir systématiquement les comptes-rendus. Au jeu des chaises musicales, restait encore à élire un nouveau conseiller délégué et c'est Dominique Barrau qui, rappelons-le, était il y a quelques semaines encore sur la liste d'opposition (opposition qui s'est abstenue sur ce vote) qui a été élue. Marie-Claude Ferjoux, nouvelle adjointe, et Myriam Brunet, nouvelle conseillère de la majorité.

PHOTO JDM-MHB

Le conseil a ensuite délibéré sur la poursuite du projet de maison d'accueil rurale pour personnes âgées (dont le lieu est toujours contesté par l'association des résidents du Parc du Dèhès) pour la mise en place du comité de pilotage et des commissions ad hoc qui seront accompagnés par la MSA et le Conseil départemental. Ce projet amènera au recrutement de 9 à 10

agents à temps partiel et le centre communal d'action sociale devrait en être l'organisme gestionnaire. Le loyer (3 repas et charges compris) avoisinera les 1 300 €, montant défini pour arriver à l'autosuffisance financière. Délibération validée avec 4 voix contre : Christian Es-pagnet, Jean-Marie Lalanne, Jean-Pierre Roy et Jean-Claude Durracq. Enfin, un projet de parrainage avec une ville anglaise, dans l'idée notamment de pouvoir pérenniser des échanges avec les collégiens de Canterane, a été évoqué - délibération nécessaire pour la prise en charge d'un éventuel déplacement d'Emmanuelle Fiches, élue qui s'occupe du dossier - mais rien ne sera décidé avant la fin de l'été. ■